

**RAPPORT DE L'ATELIER DE RENFORCEMENT DE CAPACITES DES MEMBRES DE
L'ASSOCIATION WINNER GROUP ET DES LEADERS COMMUNAUTAIRES POUR LA
LUTTE CONTRE LA GROSSESSE PRECOCE ET LE HARCELEMENT SEXUEL**



Présenté par le facilitateur

AVOKPO Akuété

Sociologue de l'Espace et Groupes Sociaux

Décembre 2015

SOMMAIRE

Introduction.....	3
Mots de bienvenus de la présidente de l' Association Winner Group.....	3
Discours d'ouverture du représentant du chef d' Agomé-Yoh.....	3
I. Déroulement de la formation.....	3
I.1 Présentation des participants.....	3
I.2 Recueil des attentes.....	3
I. 4 Contenu de la formation.....	4
I. 4. 1 Présentation des objectifs de la formation.....	4
I. 4. 1. 1 Objectif général.....	4
I. 4. 1. 2 Objectifs pédagogiques.....	4
I. 4. 2 Résultats attendus.....	4
I. 4. 3 Approche méthodologique résultats attendus.....	4
I. 4. 2 Développement des modules.....	5
I. 4. 2. 1 Module 1 : La grossesse précoce des jeunes filles	5
I. 4. 2. 2 Module 2 : La responsabilité des parents, enseignants, jeunes filles, communauté....	6
I. 4. 2. 3 Module 3 : L' éducation sexuelle.....	7
I. 4. 2. 4 Module 4 : Le harcèlement sexuel.....	8
I. 4. 2. 5 Module 5 : Le cadre juridique protégeant les victimes du harcèlement sexuel.....	9
II. Débat.....	9
III.	
Evaluation.....	10
Conclusion.....	10
Annexe	11

INTRODUCTION

Dans le cadre de ses activités, l'Association Winner Group a organisé un atelier de renforcement de capacités de ses membres et leaders communautaires pour la lutte contre la grossesse précoce et le harcèlement sexuel des jeunes filles en milieu scolaire et dans les centres d'apprentissage. L'atelier a lieu à Agome-Yoh le 23 Décembre 2015 et a regroupé 19 participants issus de la chefferie, du CVD, des élèves, des apprentis et des membres de l'Association.

La formation est marquée par deux interventions, celle de la présidente de l'Association Winner Group et celle du représentant du chef d'Agomé Yoh.

Mots de bienvenus de la présidente de l'Association Winner Group

La présidente de Winner Group Mme. AMETEPE Marie en prenant en premier la parole, a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté le contexte de la formation. Elle a aussi remercié les partenaires pour leur appui financier et technique et a souhaité bon début des travaux aux participants.

Discours d'ouverture du représentant du chef d'Agomé-Yoh

Le représentant du chef a, à son tour souhaité la bienvenue aux participants et a remercié les partenaires financiers pour avoir soutenu l'initiative. Il a souligné l'importance de la formation pour son impact sur les jeunes filles et de façon générale sur toute la communauté et a invité les participants à observé une attention particulière en vue d'y profiter au maximum. C'est sur ces mots que le représentant du chef a déclaré ouverts les travaux.

I. Déroulement de la formation

Il s'agit de la présentation des participants, le recueil des attentes et le contenu de la formation.

I.1 Présentation des participants

Avant de rentrer dans le vif du sujet, un tour de table a été fait permettant aux uns et aux autres de se connaître. La présentation des participants s'est faite à travers les noms et prénoms et les aliments préférés en vue de créer une atmosphère cordiale pour le bon déroulement de l'atelier.

I.2 Recueil des attentes

Les attentes des participants pour la présente formation sont énumérées comme suit :

1. Avoir des connaissances sur les grossesses précoces et le harcèlement sexuel des jeunes filles en vue de lutter efficacement contre ces phénomènes;
2. Apprendre à bien éduquer les jeunes filles et jeunes garçons sur le plan sexuel

3. Comment s'y prendre en tant que parent pour lutter efficacement contre la grossesse précoce des jeunes filles ;

I. 4 Contenu de la formation

Il s'est agit d'abord de la présentation des objectifs, les résultats et la démarche méthodologique de la formation et ensuite le développement des modules.

I. 4. 1 Présentation des objectifs de la formation

I. 4. 1. 1 Objectif général

Renforcer les capacités des membres de l'Association Winner Group afin de leur permettre de mener à bien leur mission de lutte contre la grossesse précoce et le harcèlement sexuel des jeunes filles.

I. 4. 1. 2 Objectifs pédagogiques

A la fin de l'animation des modules, les participants seront capables de :

- Expliquer ce que c'est que la grossesse précoce et le harcèlement sexuel ;
- Comprendre et expliquer les causes, les risque et les conséquences de la grossesse précoce et le harcèlement sexuel ;
- Comprendre et expliquer la responsabilité des parents, enseignant, jeunes filles ; communauté et Etat en matière de lutte contre la grossesse précoce ;
- Echanger sur la problématique de l'éducation sexuelle.

I. 4. 2 Résultats attendus

- Les participants ont une bonne compréhension des sujets relatifs aux grossesses précoces et le harcèlement sexuel ;
- Les responsabilités des parents, enseignants, jeunes filles et communautés sont connues par les participants;
- Les participants sont suffisamment outillés pour des actions efficaces de lutte contre la grossesse précoce et le harcèlement sexuel.

I. 4. 3 Approche méthodologique

L'approche pédagogique utilisée pour conduire cette formation s'inscrit dans une démarche participative qui valorise les pré-requis des participants et leur permet de s'appropriier le contenu de la formation.

Nous adopterons la démarche pédagogique suivante pour animer chaque séquence afin d'impliquer le maximum les participants dans leur processus d'apprentissage.

- Présentation en plénière de chaque séquence sous forme d'exposé ;
- Animation d'un débat par le facilitateur qui sera chargé de recueillir et de répondre aux questions et préoccupations des participants ;

- Synthèse à la fin du débat pour ressortir les principaux enseignements à tirer de chaque séquence.

I. 4. 2 Développement des modules

Pour réaliser les objectifs visés, le contenu de la formation est structuré en cinq (5) modules qui seront animés selon la progression pédagogique ci-après :

Module 1. La grossesse précoce des jeunes filles en milieu scolaire et dans les centres d'apprentissage ;

Module 2 : Responsabilités des parents, enseignants, jeunes filles et de la communauté en matière de lutte contre la grossesse précoce et le harcèlement sexuel ;

Module 3 : Education sexuelle ;

Module 4 : Le harcèlement sexuel;

Module 5 : Cadre juridique protégeant les victimes de harcèlement sexuel

I. 4. 2. 1 Module 1 : La grossesse précoce des jeunes filles

Les modules ont été présentés par le facilitateur Monsieur AVOKPO Akuété assisté de Mme AMETEPE Marie.

En abordant le 1er module, le facilitateur a d'abord demandé aux participants ce qu'ils entendent par la grossesse précoce des jeunes filles. Les participants ont chacun exposé leur compréhension du phénomène et il ressort des échanges que la grossesse précoce des jeunes filles n'est qu'une grossesse contractée par une jeune fille adolescente âgée de moins de 18 ans. Selon le facilitateur, c'est un phénomène qui constitue un handicap pour le développement personnel de la jeune fille et partant pour toute la communauté.

Dans les détails un accent particulier a été mis sur les causes du phénomène qui selon le facilitateur une fois maîtrisées pourraient aider à lutter efficacement contre le phénomène.

S'agissant des causes on peut citer entre autres :

- Absence d'éducation sexuelle pour les jeunes dans les familles ;
- Manque d'information des jeunes en matière de la méthode contraceptives ;
- Non utilisation des contraceptifs et de préservatifs;
- Violence sexuelle exercée sur les jeunes ;
- Activité sexuelle précoce de la jeune fille ;
- Dépravation des mœurs amenant au vagabondage sexuel ;
- Mariage précoce de la jeune fille ;
- Pauvreté mal géré par la famille ;
- Absence de modèle d'excellence pour les jeunes filles ;
- Environnement social conduisant au phénomène de recherche de gain facile à travers la prostitution.

Après la présentation des causes de la grossesse précoce des jeunes filles, des échanges ont suivi et ont permis aux uns et aux autres d'exposer la manifestation du phénomène afin de mieux cerner les causes pour une meilleure compréhension.

Aussi les risques et les conséquences du phénomène ont fait objet de discussion.

En ce qui concerne les risques on peut noter :

- Complication de la santé de la jeune fille au cours de la grossesse ;
- Accouchement difficile pouvant aboutir à des handicaps et ou des maladies telles que la fistule obstétricale ou même la mort ;
- Recours à des avortements clandestins.

S'agissant des conséquences le facilitateur a expliqué que la grossesse précoce peut conduire :

A l'interruption ou abandon des études ou apprentissage ;

Aux avortements clandestins ;

A la stérilité temporaire ou définitive dû aux infections sexuelles et ou aux avortements clandestins

Aux infections sexuellement transmissibles, au VIH/SIDA ;

A la morbidité maternelle ;

Aux décès liés à l'accouchement difficile non assisté ;

Au rejet ou abandon de la jeune fille par l'auteur de la grossesse.

I. 4. 2. 2 Module 2 : La responsabilité des parents, enseignants, jeunes filles, communauté

Ce module est porté sur le rôle que doit jouer chaque acteur en vue de lutter efficacement contre les phénomènes de la grossesse précoce et le harcèlement sexuel des jeunes filles.

Pour les parents il s'agit de :

- Assurer une éducation de base aux enfants dans la famille ;
- Créer et entretenir un climat de dialogue et de confiance au sein des familles ;
- Apprendre aux enfants à se contenter du peu que les parents leur procurent ;
- Accompagner les enfants dans leur développement physique, intellectuel, moral et social ;
- Appuyer les filles mères à adopter la contraception ;
- Valoriser la jeune fille au sein de la famille à travers l'égalité et l'équité entre les jeunes filles et les jeunes garçons ;
- Encourager les adolescents à retarder le premier rapport sexuel ;
- Expliquer aux jeunes filles les dangers des activités sexuelles précoces ;
- Eviter les pratiques incestueuses ;
- Expliquer aux enfants et aux jeunes les responsabilités d'être parents s'ils ont un enfant ;

Au côté des enseignants, il a été question de :

Jouer convenablement leur rôle d'éducateur pour compléter l'éducation familiale ;
Avoir une bonne moralité ;
Donner un appui conseil aux jeunes quand ils constatent des comportements à risque de la part des élèves ;
Eviter le harcèlement sexuel ;
Organiser des activités qui font la promotion de l'éducation sexuelle ;
Contribuer à la promotion de l'égalité et de l'équité genre.
Pour les jeunes eux-mêmes, il leur a été expliqué de :
Savoir prendre en compte l'éducation donnée par les parents ;
Etre ouverts et faire confiance à leurs parents ;
Chercher des conseils auprès des personnes adultes, responsables et de bonne moralité ;
Eviter des activités sexuelles précoces ;
Eviter de sortir avec des hommes adultes pour avoir de l'argent ;
Donner du temps aux études ;
Eviter des comportements et des lieux à risque de violence sexuelle ;
Donner de l'importance à leur sexe.

Pour ce qui est de la communauté, il a été souligné qu'elle doit :

- Favoriser l'éducation scolaire et la formation professionnelle ;
- Appliquer les lois en vigueur pour protéger les petite et jeunes filles contre la violence ;
- Lutter contre la publicité sexistes et les pratiques immorales ;
- Assurer le contrôle des informations, des images et des films que passent les médias ;
- Intégrer l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires et la faire assurer par des enseignants qualifiés ;
- Mettre à disposition des parents et des jeunes des outils d'information adéquate en matière d'éducation sexuelle.

I. 4. 2. 3 Module 3 : L'éducation sexuelle

Ce module a consisté à attirer l'attention des parents, enseignants, ONG et Association sur leurs rôles et responsabilité en matière d'éducation sexuelle. Il s'est agit précisément d'amener ces acteurs à consacrer un peu de leur temps à l'éducation sexuelles des jeunes.

Pour ce faire, il a été retenu au niveau des parents ce qui suit :

- Organiser des causeries débat avec les adolescents sur la nécessité de s'abstenir et de repousser le premier rapport sexuel ;
- Informer les jeunes sur l'obligation de se protéger pendant les rapports sexuels ;
- Créer un climat de dialogue au sein de la famille.

Au niveau des enseignants, il a été noté :

- D'enseigner l'éducation sexuelle responsable aux jeunes si nécessaire ;
- D'organiser des concours de théâtre scolaire sur les impacts de la grossesse précoce en milieu scolaire ;

- D'organiser des émissions radiophoniques sur l'éducation sexuelle et l'impacte de la grossesse précoce des jeunes filles.

Au niveau des ONG et Associations, il s'agira de :

- Renforcer les capacités des acteurs concernés sur la thématique ;
- Sensibiliser la population et surtout les élèves, enseignants et apprentis sur le phénomène de la grossesse précoce et le harcèlement sexuel ;
- Concevoir des banderoles, affiches, dépliants et T-shirts sur la sexualité responsables des jeunes ;
- Mettre en place un centre d'écoute, de conseil, et d'information des jeunes et des parents sur l'éducation sexuelle ;
- Aider à la mise en place d'un cadre de concertation et de plaidoyer pour l'intégration de l'éducation sexuelle dans les curricula de formation.

I. 4. 2. 4 Module 4 : Le harcèlement sexuel

Le module sur le harcèlement sexuel a consisté à expliquer aux participants les causes, les risques et les conséquences. L'objectif c'est de permettre aux participants d'avoir des connaissances sur le phénomène afin de lutter efficacement contre celui-ci.

Avant de développer le module, une explication a été donnée sur le phénomène. Pour le facilitateur, le harcèlement sexuel se comprend par des propos, des faits, des gestes, des chantages, des attouchements à caractères sexuels ou toutes sortes de stratégies utilisées dans le but d'obtenir des rapports sexuels. Aussi des détails ont été donnés sur la manifestation du phénomène du harcèlement sexuel.

En ce qui concerne les causes du harcèlement sexuel, le facilitateur a eu à ouvert le débat en vue de permettre aux participants d'échanger entre eux. Des échanges on a retenu les causes suivantes :

- Influence et les tabous culturels
- Les idées préconçues sur les rapports existants entre la femme et l'homme au sein de la société;
- La discrimination basée sur le genre ;
- Le manque de promotion d'une culture de respect des droits humains fondamentaux ;
- L'insuffisance de connaissance sur les droits et textes protégeant la femme ;
- Le manque d'information sur la disposition légale, les services, et ONG de promotion et de protection des droits de la femme ;
- Le faible pouvoir économique de la femme ;
- L'insuffisance de dispositions juridiques protégeant la petite et la jeune fille ;
- Le relâchement dans l'apprentissage des valeurs morales et humaines au sein de la famille et à l'école ;
- Les activités sexuelles précoces ;

- L'impunité des acteurs du harcèlement sexuel ;
- Le manque d'encadrement parental ;
- L'irresponsabilité de certains parents ;
- Le suivisme entre les jeunes élèves et apprentis.

S'agissant des conséquences, il a été souligné que le harcèlement sexuel peut conduire :

A la perte de l'estime de soi ;

A la perte de confiance en soi ;

A l'abandon des études, de l'apprentissage ;

A la désertion de l'école, du centre d'apprentissage ;

Au déséquilibre psychologique,

A la peur ;

A la honte ;

A la timidité ;

Aux grossesses précoces et non désirées ;

A un avenir brisé et malheureux.

En ce qui concerne les victimes du harcèlement sexuel, il a été rappelé aux participants de briser le silence et passer à l'action. Passer à l'action veut dire que les victimes doivent approcher une association de lutte contre la violence pour dénoncer le harceleur.

I. 4. 2. 5 Module 5 : Le cadre juridique protégeant les victimes du harcèlement sexuel

Pour le cadre juridique, référence a été faite à la loi 2007 017 du 6 Juillet 2007 portant code de l'enfant. Les échanges ont porté sur les différentes lois et textes protégeant les droits des enfants et en général les droits humains. Il s'est agit notamment de :

L'article 395 du code de l'enfant,

La déclaration universelle des droits de l'homme.

Ce module a pour objectif d'attirer l'attention des participants sur les lois et textes existants dans le cadre de la protection des droits humains en général et en particulier les droits de la femme et des enfants.

II. Débat

Un débat a été engagé à la fin des cinq modules pour permettre aux participants d'échanger sur la thématique grossesse précoce et le harcèlement sexuel afin d'avoir un aperçu général sur les deux phénomènes. Des questions d'éclaircissement ont été posées, permettant aux uns et aux autres de bien cerner les cinq modules et d'avoir le même niveau de compréhension.

III. Evaluation

A la fin de la séance, une évaluation a été faite pour s'assurer que les participants ont une bonne compréhension des modules développés.

Ainsi, sur les 19 participants, 18 ont été très satisfaits et 1 satisfait. Cette appréciation faite par les participants témoigne de la pertinence du sujet et de son intérêt pour les élèves et les apprentis ainsi que les parents.

Conclusion

Ce renforcement de capacité des membres de l'Association Winner Group et des leaders communautaires a permis d'avoir des connaissances sur les phénomènes de la grossesse précoce et le harcèlement sexuel.

Les participants se sentent aujourd'hui aguerris pour des actions futures de sensibilisation et de lutte contre les dits phénomènes.

Notons que la formation a pris fin sur une note de satisfaction générale tant du côté des participants que du côté du représentant du chef de village qui a émis le vœux que des actions se poursuivent dans les villages, dans les écoles et dans les centres d'apprentissages. C'est sur ces mots que le représentant du chef a déclaré clos les travaux. L'association, plus précisément la présidente ne cesse d'apprécier et de remercier le partenaire monsieur Nick Bard et ses collaborateurs pour l'appui financier de ce travail qui vient de commencer.

Annexe : PHOTOS DE FORMATION



